

# Conseil municipal du 4 Octobre 2021

Personnes présentes :

Les onze conseillers élus

Mme ARBELET Agnès. Mme CARBONNEL Jeanine. Mme MEYNEN Sylvie. Mme MOUNIE Geneviève  
M. CAVALIE Philippe. M. DECHAMP Nicolas. M. FILLAT Jean-Jacques. M. GONNEAU Olivier  
M. ISSALY Marc. M. PLEIMPON Hervé. M. ROSSIGNOL Jean-Paul

La secrétaire de séance : Agnès ARBELET

- **Validation du compte rendu de la séance précédente**
- **Délibération relative à la mise en place de la taxe d'aménagement, fixation du taux.**

La taxe d'aménagement s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à la mise en place du PLUI .( plan local d'urbanisme intercommunal )

Le conseil municipal doit se prononcer uniquement sur le taux.

Le taux minimum à 1% est retenu par le conseil municipal à l'unanimité .

Toutes les possibilités d'exonération sont retenues

- **Délibération relative à la proposition de conventionnement d'instruction des droits du sol par la communauté de commune des causes de Labastide Murat.**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 , l'État se désengage de l'instruction des Droits du Sol .  
Compétence communale , le choix de mutualiser ce service s'impose . La communauté de commune propose par son service urbanisme communautaire , une prestation afin de substituer l'État dans cette fonction .

Le conseil municipal valide cette solution, à l'unanimité

- **Présentation de l'étude sur plan du cabinet d'architecture HAB**

La municipalité conduit une étude de rénovation de certains bâtiments publics pouvant s'inscrire dans une projection de subventionnement DETR « plan de relance ».

En fonction du taux d'aides alloué , la commune pourra engager certains chantiers ou bien reporter ultérieurement ces travaux .

1<sup>ere</sup> présentation des plans avant la rencontre avec l'architecte au prochain conseil municipal .

- **Questions diverses**
  - Réparation de la motorisation d'une cloche , à prévoir au budget 2022.

- En juin, suite à un orage, sur la commune de CRAS , plusieurs kilomètres de route ont été sévèrement endommagés , non reconnue en catastrophe naturelle. Un geste est proposé à toutes les communes de la Communauté de communes : afin de minimiser leur programme voirie pour favoriser les réparations sur la commune concernée.
- Commission d'action sociale communale : un poste reste à pourvoir : Isabelle DIMACCIO est proposé par le conseil municipal .
- 11 Novembre, une cérémonie sera organisé cette année au monument aux morts, un dépôt de gerbes sera fait, suivit d'un échange autour d'un apéritif avec les habitants du village.